

ARRÊTÉS

A R R E T E 2901800000 SAL005
PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE
DE MR. SALAUN JEAN-CLAUDE
AGENT D'ENTRETIEN

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COMMUNE DE BRENNILIS
29690 BRENNILIS

VU LA LOI NO 82-213 DU 2 MARS 1982 MODIFIEE, RELATIVE AUX DROITS ET
LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS,
VU LA LOI NO 83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIEE, PORTANT DROITS ET
OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES,
VU LA LOI NO 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, PORTANT DISPOSITIONS
STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
VU LE DECRET NO 90-830 DU 20/09/1990 AVEC EFFET DU 01/08/1994, FIXANT
L'ECHELLE INDICIAIRE APPLICABLE A CE GRADE,
VU LE DECRET NO 90-829 DU 20/09/1990 AVEC EFFET DU 01/08/1991, FIXANT
LA DUREE DE CARRIERE APPLICABLE A CE GRADE
CONSIDERANT QUE MR. SALAUN JEAN-CLAUDE
REMPLOIT LES CONDITIONS D'ANCIENNETE ET QUE SA VALEUR PROFESSIONNELLE
JUSTIFIE UN AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE,
CONSIDERANT QUE LA COMMISSION PARITAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE CET
AVANCEMENT,

A R R E T E

ARTICLE 1: LA SITUATION DE MR. SALAUN JEAN-CLAUDE
NE(E) LE 11/11/57 EST ETABLIE COMME SUIIT :

Table with 3 columns: I, SITUATION ACTUELLE, I, SITUATION NOUVELLE, I. Rows include: A COMPTEUR DU 01/08/1994, 04 ECHELON, E2, IB 263 IM 259, ANCIENNETE DANS L'ECHELON, 00 AN(S) 06 MOIS 16 JOUR(S); A COMPTEUR DU 15/07/1995, 05 ECHELON, E2, IB 274 IM 267, RELIQUAT D'ANCIENNETE, 00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S).

ARTICLE 2: LE SECRETAIRE GENERAL EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT
ARRETE QUI SERA:

- TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT,
- TRANSMIS AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION,
- TRANSMIS AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE,
- NOTIFIE A L'INTERESSE(E).

FAIT A : BRENNILIS
LE : 19-08-95



LE MAIRE

- . CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE,
. INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTEUR DE LA PRESENTE NOTIFICATION.
. NOTIFIE LE 19-06-95
SIGNATURE DE L'AGENT

COURRIER ARRIVE
LE
22. JUIN 1995
SOUS-PREFECTURE

Handwritten signature of the Mayor.